

# *Vieux écrits*

## **Quand la religion et la politique ne font pas bon ménage : l'élection provinciale de 1890 dans le comté de Bonaventure**

*Présentation de Pierre COLLINS<sup>1</sup>*

L'objectif de cette chronique est de publier des documents d'archives inédits ou oubliés illustrant des aspects méconnus de notre histoire régionale.

Dans ce numéro, nous vous présentons un curieux et rare contrat notarié rédigé par le notaire rimouskois Joseph-Valentin Gagnon à la demande de l'ancien curé de la paroisse Saint-Jean l'Évangéliste (municipalité de Nouvelle). Il y est question d'Honoré Mercier... Politique et religion y sont confrontées.

**Réquisition par Révérend Messire Simon Fraser à Sa Grandeur Monseigneur André-Albert Blais**  
*{contrat notarié rédigé par le notaire Joseph-Valentin Gagnon le 31 octobre 1896 (acte n° 3742)}*

*L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le trente unième jour du mois de Octobre après midi,  
A la réquisition du Révérend Messire Simon Fraser<sup>2</sup>, ci-devant curé de St Jean l'Évangéliste<sup>3</sup> dans le comté de  
Bonaventure maintenant résidant en la ville de St Germain de Rimouski dans le comté de Rimouski  
Nous Joseph Valentin Gagnon, Notaire public pour la province de Québec, résidant en la dite ville de St Germain,  
en le district de Rimouski, soussigné, nous sommes exprès transporté en le bureau de Sa Grandeur Monseigneur  
André Albert Blais<sup>4</sup>, Evêque du diocèse de Rimouski, résidant en la dite ville, où étant et parlant à Sa Grandeur  
elle-même*

*Nous lui avons dit et déclaré ce qui suit, savoir:*

*Que vers l'année mil huit cent quatre vingt dix certaines difficultés seraient intervenues entre Sa Grandeur  
Monseigneur Langevin<sup>5</sup> et le requérant, lesquelles auraient eu pour résultat la démission de ce dernier de la cure  
de St Jean l'Évangéliste par Sa Grandeur Mgr Blais, la censure et la privation de ses droits de prêtre.*

*Que le requérant aurait appelé à Rome et aurait obtenu une décision favorable<sup>6</sup> de la Sacrée Congrégation de la  
Propagande annulant celle donnée par Sa Grandeur contre le dit requérant, mais diversement interprétée par les  
parties*

*Que Sa Grandeur n'en a pas moins persisté à tenir le requérant en dehors de ses fonctions ordinaires et le prive ainsi de tous ses droits ecclésiastiques, contre le jugement émané du Saint Siège, aux grands préjudice et dommage du requérant*

*Que le requérant souffre depuis six ans et plus des dommages considérables et qu'il désire depuis longtemps se remettre en bons termes avec son Evêque diocésain*

*Que Sa Grandeur voulant aussi, de son côté, faire cesser ces difficultés qui sont nuisibles à la Religion Catholique, a préparé deux formules au projets de rétractation ainsi concus<sup>7</sup> (Suit les projets)*

*Que votre requérant ne peut signer les dits projets tels que préparés ni en approuver tout le contenu parce qu'il croit qu'en sa qualité de prêtre de telles admissions auraient l'effet de le déprécier inutilement*

*Que cependant il regrette qu'un article ait été publié au sujet de cette malheureuse affaire dans le numéro du vingt deux Janvier dernier du journal "La Patrie"<sup>8</sup> publié dans la cité de Montreal quoique votre requérant n'en soit pas l'auteur, et qu'il est prêt à manifester publiquement ce regret.*

*Attendu que le décret susdit de la Sacrée Congrégation de la Propagande, à Rome, est interprété différemment entre sa Grandeur et le Requéant, ce dernier suggère de référer ce différent à un arbitrage qui sera soumis à l'Officialité du diocèse de Québec en la manière ordinaire et dont Votre requérant acceptera la décision.*

*Et attendu que par la décision ci-dessus donnée par sa Grandeur, Mgr Blais, le requérant se trouve priver du droit de gagner sa vie il lui demande de vouloir faire cesser ces dommages en le réintégrant dans ses droits.*

*C'est pourquoi le requérant supplie sa Grandeur de vouloir bien le réintégrer dans ses fonctions et de consentir à l'arbitrage de l'Officialité du diocèse de Québec de la manière ordinaire et votre requérant de son côté est prêt en tout temps à manifester son regret publiquement quand à l'article inséré dans le journal "La Patrie" de Montréal tel que ci-dessus mentionné*

*Et afin de mettre sa Grandeur en demeure de considérer la réclamation dudit requérant, nous lui avons laissé une copie certifié des présentes sous le numéro trois mille sept cent quarante deux des minutes de Joseph Valentin Gagnon le Notaire soussigné, le jour, mois et an susdits après lecture faite*

\*\*\*

Article paru dans le journal *La Patrie* en 1896, cité dans le précédent document :

*« Une affaire, où plusieurs notabilités du monde ecclésiastiques et "castor" pourraient se trouver concernées, est sur le point d'éclater et elle ne saurait manquer de provoquer un certain intérêt. Un des prêtres du diocèse de Rimouski, le Rév. M.S. Fraser, arrivé de Rome, il y a quelques mois, s'y était rendu à propos de certaines difficultés survenues entre lui et Mgr Blais, le successeur de Mgr Langevin comme évêque de Rimouski. M. Fraser vient de passer à Montréal où il est venu consulter des hommes de loi au sujet d'un recours qu'il veut exercer contre son Ordinaire [...] On nous affirme que l'origine des déboires du malheureux curé se trouve dans le fait que M. Fraser, comme plusieurs amis du comté de Bonaventure, avait, contrairement au gré de Mgr Langevin, signé la requête priant feu M. Mercier de se porter candidat à la députation. Nous tiendrons nos lecteurs au courant du progrès que feront les opérations des parties belligérantes<sup>9</sup>. »*

Cet article fait référence à la prise de position d'un groupe de curés du comté de Bonaventure qui sollicitait la candidature libérale d'Honoré Mercier dans leur comté, action que réprouva fortement monseigneur Langevin dans une lettre circulaire du 4 mars 1890; s'ensuivra une querelle politico-religieuse qui aboutira à Rome<sup>10</sup>. Ce n'était pas la première fois que monseigneur Langevin – qui ne se gênait pas pour appuyer des candidatures conservatrices (dont celle de son frère Hector<sup>11</sup>) – intervenait dans le comté de Bonaventure pour s'opposer aux candidats libéraux. Déjà en 1875, il avait appuyé ouvertement le candidat conservateur

Pierre-Clovis Beaulac, qui fut destitué, après son élection, par le juge Casault, geste qui offusqua tellement monseigneur Langevin qu'il voulut obtenir la perte du poste d'enseignant en droit du juge à l'Université Laval!<sup>12</sup> Il est évident que ses prises de position politique – dérangeantes pour l'Église – ont certainement contribué à la demande de démission qu'il reçut en février 1891. Il faut signaler qu'après le décès de son frère Edmond, vicaire général du diocèse, en 1889, l'étoile de monseigneur Langevin pâlit rapidement. L'historien Noël Bélanger le souligne : « son mauvais état de santé physique et moral ne lui permit plus de faire face avec force et lucidité à la montagne de problèmes qui s'étaient accumulés tout au long de son administration<sup>13</sup> ».

En ce qui concerne le curé Fraser, il est certain que sa prise de position en faveur d'Honoré Mercier lui a valu la perte de sa cure. La lettre circulaire de monseigneur Langevin citée plus haut se terminait ainsi : « Je vous en prie, Mes Chers Collaborateurs, ne me forcez pas à sévir et à faire usage de peines ecclésiastiques »... Il sévira pourtant : comme par hasard (!), en septembre 1890, quelques jours après qu'on eût informé Langevin que le différend qui l'opposait au groupe était porté à Rome, les curés Guay (leader du groupe), Fraser et Bérubé furent « mutés » hors du comté de Bonaventure! Il y a une odeur de vengeance... On comprend la frustration de l'abbé Fraser, mais moins son entêtement (il a même subi un « interdit »). Peut-être que ce prêtre, au caractère difficile, qui a accédé tardivement à sa vocation – à l'âge de 38 ans – faisait partie de ceux qui étaient « sans vocation ou dont l'intelligence, la science et la valeur morale étaient bien faibles<sup>14</sup> »? Quoi qu'il en soit, il ne retrouvera jamais la cure de sa paroisse gaspésienne.

**Repères bibliographiques concernant les relations religion et politique au Québec au 19<sup>e</sup> siècle.**

BÉLANGER, Noël, « LANGEVIN, JEAN », [En ligne], dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/Université de Toronto, 2003 –, [[http://www.biographi.ca/fr/bio/langevin\\_jean\\_12F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/langevin_jean_12F.html)] (Consulté le 6 avril 2015).

CHASSÉ, Béatrice, *L'affaire Casault-Langevin*, Mémoire (M.A.), Université Laval, 1965, 182 p.

EID, Nadia, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec*, Montréal, Hurtubise, 1978, 318 p.

GOSSELIN, Sylvain, « L'opposition entre Mgr Langevin et le clergé de Bonaventure lors de l'élection de 1890 », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 11, n° 2, 1985, p. 58 à 63.

VOISINE, Nive et al., *Histoire du catholicisme québécois – Éveil et consolation (1840-1898)*, vol. 2, Montréal, Boréal, 1991, 507 p.

**Notes**

- 1 Retraité depuis 2010, Pierre Collins a occupé durant plus de trente ans le poste d'archiviste responsable des archives régionales à l'Université du Québec à Rimouski.
- 2 Simon Fraser est né le 28 août 1847 à L'Isle-Verte; il est le fils de Malcom Fraser et de Démerise Kelly. Admis au Séminaire de Rimouski pour sa théologie (1881-1885). Ordonné le 19 septembre 1885. Vicaire à Trois-Pistoles le 30 novembre 1885; à Cap-Chat, le 15 mars 1886. Missionnaire de Cloridorme et de Grande-Vallée du 25 août 1886 jusqu'en 1889. Curé de la paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste (Nouvelle), puis missionnaire aux Méchins le 13 septembre 1890 où il demeura jusqu'au mois de mai 1891. Le 30 juillet 1891, il obtint des lettres pour les provinces maritimes. Nommé missionnaire de Matapédia le 10 janvier 1901 jusqu'en 1902. Il se dirigea vers les États-Unis où il mourut le 20 janvier 1907 à Altona (état de New York). D'après les notes biographiques tirées du livre de Cléophas Morin intitulé *Dans la maison du Père*, 1967, 243 p.
- 3 Il est curieux qu'il se dise encore curé de cette paroisse gaspésienne alors qu'il n'y exerce plus depuis septembre 1890. En 1899, dans un autre acte notarié rédigé par le même notaire Gagnon (acte n° 4118, le 9 mars), Fraser désavouera tout le contenu du présent acte, se déclarant encore curé de cette paroisse même s'il se dit « résidant temporairement à l'Isle-Verte »! En fait, il n'a jamais accepté la perte de sa cure de Nouvelle; à son avis, on l'a forcé à démissionner, geste dont nous n'avons pas retrouvé trace dans les archives diocésaines de Rimouski ni de Gaspé. De plus, à la lecture de la correspondance échangée entre lui et monseigneur Blais, il est évident qu'ils ne s'entendaient guère! Des nombreux différends qui les ont opposés au fil des ans, on peut facilement en déduire que Simon Fraser était très entêté! Sa longue démarche pour réintégrer sa cure de Nouvelle en est la preuve.
- 4 Deuxième évêque du diocèse de Rimouski (1891-1919).
- 5 Premier évêque du diocèse de Rimouski (1867-1891).
- 6 Malheureusement cette « décision » n'a pu être retracée dans les archives diocésaines.
- 7 Les deux projets de rétractation, datés de septembre 1896, sont annexés au présent contrat; ces projets – que Simon Fraser refuse de signer – ont pour objets la rétractation, la demande de pardon et la soumission de ce dernier envers monseigneur Blais. Monseigneur Blais a été effectivement très fâché d'apprendre, par l'entremise du journal *La Patrie*, que le différend qui les opposait était exposé publiquement et que l'abbé Fraser voulait le poursuivre en justice civile! Dans ces lettres, on demandait notamment à Fraser de reconnaître la légitimité des procédés intentés à son égard, d'abandonner ses prétentions, de demander pardon et de souligner qu'il avait été indigne de sa fonction.
- 8 « Un procès à sensation. Un curé qui poursuivra son évêque. Rimouski doit être bientôt le théâtre d'une cause ecclésiastique. Le nom de Mercier mêlé à cette affaire », *La Patrie*, édition du 22 janvier 1896, p. 4.
- 9 *Idem*.
- 10 Sylvain Gosselin, « L'opposition entre Mgr Langevin et le clergé de Bonaventure lors de l'élection de 1890 », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 11, n° 2, 1985, p. 58 à 63.
- 11 Noël Bélanger, « LANGEVIN, JEAN », [En ligne], dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/Université de Toronto, 2003 –, [[http://www.biographi.ca/fr/bio/langevin\\_jean\\_12F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/langevin_jean_12F.html)] (Consulté le 6 avril 2015).
- 12 Béatrice Chassé, *L'affaire Casault-Langevin*, Mémoire (M.A.), Université Laval, 1965, 182 p.
- 13 Noël Bélanger, *loc. cit.*
- 14 *Idem*.